



## **LES GRANDES PUISSANCES CONTRIBUENT AUX ATROCITÉS**

POURQUOI LE MONDE A BESOIN D'UN SOLIDE  
TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**« Le missile est tombé sur le toit de la maison où ils étaient réunis. Ça a été un carnage. Trois de mes filles ont été tuées et la quatrième a été grièvement blessée, les autres enfants ont des blessures terribles... Pourquoi bombarde-t-on les maisons de civils innocents ? Comment peut-on laisser faire cela ? »**

Ahmad Sulayman. Le 20 août 2012, deux bombes ont atteint une maison à Tarmala, dans la région de Jabal al Zawiya (Syrie), et ont fait de nombreuses victimes, dont ses filles.

**Chaque année, des milliers de personnes sont tuées, blessées, violées ou chassées de chez elles, parce que des atrocités et des méfaits sont commis avec des armes et des munitions classiques. Les images et les témoignages effroyables qui nous parviennent de toutes les zones de conflits ou de celles où les droits humains sont bafoués montrent à quel point il est urgent de mettre un terme aux transferts d'armes irresponsables et à leur commerce illicite.**

Des pressions politiques et celles de la société civile à l'échelle mondiale ont incité les Nations unies à ouvrir des négociations en vue de l'adoption d'un Traité sur le commerce des armes (TCA), qui permettrait de fixer des normes internationales pour le contrôle du commerce international en matière d'armement. Ces négociations étaient censées aboutir en juillet 2012, à l'issue de la Conférence des Nations unies pour un traité sur le commerce des armes, qui a duré un mois. Cette conférence a permis des progrès, mais aucun accord n'a été conclu en raison de la stratégie de blocage adoptée par une minorité infime d'États. La version provisoire du traité comporte plusieurs dispositions sur les droits humains mais celles-ci, de même que certaines mesures clés, auraient besoin d'être renforcées.

Amnesty International et des centaines d'autres organisations non gouvernementales (ONG) poursuivent donc sans relâche leurs campagnes, exigeant un TCA efficace. En mars 2013, les États membres des Nations unies se retrouveront pendant neuf jours à New-York pour négocier le texte final du traité. Une minorité d'États, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité – Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis – réalise la plupart des ventes d'armes classiques et fournit l'essentiel



de l'assistance dans ce domaine au niveau mondial. Par conséquent, l'importance accordée aux droits humains dans le TCA dépend essentiellement de ces pays.

Cette synthèse présente le rôle de chacun des membres permanents du Conseil de sécurité sur le marché mondial des armes et souligne les dispositions du traité qu'il faut absolument améliorer. Amnesty International demande aux responsables politiques d'user de leur influence pour qu'un TCA efficace soit adopté d'ici fin mars 2013.

## **CHINE : LE COMMERCE DES ARMES LÉGÈRES**

La plupart des armes classiques chinoises sont fabriquées par des entreprises publiques. La plupart des armes de petit calibre et des armes légères sont fabriquées par deux groupes : la China North Industries Group Corporation (Norinco Group) et la China South Industries Group Corporation

**Ci-dessus : Immeubles et magasins détruits lors d'une frappe aérienne, quartier de Tariq al Bab, Alep (Syrie), août 2012.**

**À droite : Des centaines de photos de disparus sont affichées à l'extérieur du tribunal du Nord, Benghazi (Libye), avril 2011.**

(CSGC). À eux deux, ils produisent toutes les catégories d'armes d'armes légères et de petit calibre, notamment les fusils d'assaut, les mitrailleuses, les lance-grenades, les mortiers et leurs munitions.

Selon la législation chinoise, seules des entreprises publiques comme Norinco Corporation, principale entreprise importatrice et exportatrice du groupe Norinco et de CSGC, et Poly Technologies Inc., sont autorisées à exporter des armes, des munitions et du matériel connexe. En 2008, cette dernière a d'ailleurs chargé des armes sur un navire à destination du Zimbabwe, provoquant un tollé à l'échelle internationale.

Des armes légères et de petit calibre chinoises ont été retrouvées dans des pays contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations unies avait décrété un embargo sur les armes, et dans des régions où elles risquent d'être utilisées pour commettre ou faciliter des crimes relevant du droit international ou des atteintes aux droits humains, comme en République démocratique du Congo, au Darfour ou dans d'autres régions du Soudan. On ne sait pas forcément si la Chine a fourni ces armes directement. Toujours est-il qu'on a vu à plusieurs reprises des armes chinoises,



comme des lance-grenades automatiques QLZ87, au Darfour et, plus récemment, au Kordofan du Sud. En 2011, le groupe d'experts des Nations unies chargé de vérifier la bonne application de l'embargo sur les armes à destination du Darfour a signalé que des quantités importantes de munitions pour armes légères utilisées au Darfour par les forces armées soudanaises, divers organes chargés de la sécurité et des milices soutenues par le gouvernement étaient de fabrication chinoise, car elles portaient les codes des fabricants d'armes chinois.

La réglementation chinoise relative aux armes ne précise pas les critères qui justifieraient un refus de transfert d'armes lorsque celles-ci risquent d'être utilisées pour violer le droit international relatif aux droits humains ou le droit international humanitaire. En matière d'exportation d'armes, la Chine vérifie en fait si les trois principes suivants sont respectés : « 1) développement de la capacité d'autodéfense légitime pays destinataire ; 2) aucune atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région concernée ni du monde dans son ensemble ; 3) aucune ingérence dans les affaires internes du pays destinataire ». Ces principes laissent à la Chine une importante marge de manœuvre

## LIBYE : LE GOUVERNEMENT CHINOIS A-T-IL NÉGLIGÉ DE CONTRÔLER LES ENTREPRISES PUBLIQUES ?

Des documents découverts par un journaliste canadien en Lybie après la chute du gouvernement Kadhafi ont révélé que des représentants de ce gouvernement s'étaient rendus à Pékin en juillet 2011. Ils y ont rencontré des représentants de plusieurs entreprises publiques chinoises – la China North Industries Corporation, la China National Precision Machinery Import-Export Corp (CPMIEC) et la China Xinxing Import and Export Corporation – pour discuter de l'achat d'armes pour un montant de 200 millions de dollars américains (147 millions d'euros). Le *Globe and Mail* a évoqué des pourparlers secrets portant sur des cargaisons d'armes devant être expédiées par la Chine et transiter par l'Algérie et l'Afrique du Sud. Rien ne prouve que ces armes aient été exportées mais il semble que les entreprises chinoises souhaitaient effectuer cette vente au gouvernement Kadhafi, alors que le Conseil de sécurité des Nations unies avait décrété à son encontre un embargo sur les armes.

Alors même que les négociations se poursuivaient, en Lybie, les combats entre les forces pro-Kadhafi, les forces de l'opposition et les forces internationales de l'OTAN faisaient rage. Les forces pro-Kadhafi avaient commis de

graves atteintes au droit international humanitaire, notamment des crimes de guerre et des violations des droits humains indéniables. Elles ont délibérément utilisé toutes sortes d'armes classiques pour tuer et blesser des centaines de manifestants non armés, fait disparaître, torturé et maltraité des gens soupçonnés d'être des opposants et arbitrairement arrêté d'innombrables civils. Elles ont effectué des tirs d'artillerie, de mortiers et de roquettes contre des zones d'habitation et employé des armes ne permettant pas de sélectionner les cibles, comme des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. Elles ont sommairement exécuté des personnes qu'elles avaient faites prisonnières et qui ne représentaient aucune menace.

Le ministre chinois des Affaires étrangères a déclaré qu'il n'avait pas connaissance de ces négociations, tandis que d'autres représentants chinois avaient antérieurement indiqué que les entreprises qui souhaitaient exporter des armes devaient en demander l'autorisation à l'agence gouvernementale chargée de ces questions avant d'entamer des négociations.



qui lui permet d'accorder de manière irresponsable des autorisations d'exportation d'armes. Par ailleurs, le manque de transparence des rapports présentés par la Chine complique le contrôle des quantités d'armes exportées ou de leurs destinations, sauf lorsque des révélations ont lieu après coup à l'étranger.

La Chine a reconnu que le TCA devait comporter une disposition sur le respect du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire, mais elle s'oppose à ce que cette disposition s'appuie sur des critères rigoureux. Pendant les négociations de juillet, la Chine a finalement accepté que les armes légères et de petit calibre soient incluses dans le traité. Cette avancée est largement due aux pressions exercées par les pays en voie de développement, notamment les pays de l'Afrique subsaharienne. Mais la Chine a rejeté la disposition portant sur les transferts et les « dons » qui ont lieu directement entre gouvernements. Si le texte était adopté en

**Ci-dessus : Des armes abandonnées à Misratah (Libye) après le retrait des forces pro-Kadhafi en mai 2011 sont exposées.**

l'état, ce vide juridique laisserait de beaux jours aux transferts irresponsables.

## FRANCE : TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE AU SOUDAN

Le conflit au Darfour dure depuis 10 ans et rien ne laisse présager une issue proche. Pendant ce temps les violations des droits humains demeurent répandues. La gravité de la situation n'a pourtant pas empêché l'attention internationale de se fixer sur d'autres événements au Soudan, notamment sur les combats qui ont éclaté, mi-2011, dans deux États du Soudan, le Kordofan du Sud et le Nil Bleu. En 2011, l'armée et des milices soutenant le gouvernement ont procédé à des frappes au Darfour, notamment à des bombardements aériens, tandis que des groupes d'opposition armés menaient des attaques au sol contre des villes, des villages et des camps de personnes déplacées. Des viols et autres formes de violence sexuelle sont sans cesse commis par des militaires et des membres de ces milices sur des femmes et des filles déplacées.

Tous les acteurs armés réclament des véhicules tout terrain pour le transport des

troupes dans les vastes zones désertiques du Darfour. Certains camions tout terrain, comme le midlum de Renault, sont des modèles européens assemblés sur place par une entreprise soudanaise, la GIAD Automotive Industry Company.

Selon l'International Peace Information Service vzw (IPIS), un service d'information indépendant menant des recherches sur les relations internationales et les régions conflictuelles, un documentaire sur le Darfour diffusé au Royaume-Uni en 2008 dans l'émission *Unreported World* montrait des images d'un midlum de Renault assemblé par GIAD de couleur camouflage. Il était utilisé par les Janjawids, des milices soutenues par le gouvernement qui ont commis des violations des droits humains flagrantes. Entre 2007 et 2009, Amnesty International a recueilli des informations sur des attaques répétées de Janjawids contre des civils au Darfour.

L'IPIS a découvert que Renault Trucks, entreprise française filiale de Volvo, avait transféré des pièces et des composants essentiels de midlums 210.13 quatre roues motrices en pièces détachées – forme particulière de transfert de



© AP Photo/Alfred de Montesquiou

À gauche : Avril 2007 (Darfour du Sud). Ces cinq femmes font partie d'un groupe de sept femmes victimes, en juillet 2006, de viols collectifs aux mains de miliciens janjawids, qui les ont également rouées de coups et volées alors qu'elles rassemblaient du bois de chauffe. Aisha (au centre, avec son bébé Osman) était enceinte de sept mois au moment des faits. Zahya (à droite) tient sur ses genoux sa fille Fatima âgée de 18 mois.

## EMBARGOS SUR LES ARMES À DESTINATION DU DARFOUR/SOUDAN

La résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité des Nations unies a imposé un embargo sur la fourniture d'armes à « tous individus et entités non gouvernementales y compris les Janjaouites, opérant dans les États du Darfour Nord, du Darfour Sud et du Darfour Ouest ». Un an plus tard, cet embargo a été étendu à « toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tout autre belligérant dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest ». Ces dispositions permettent au gouvernement soudanais de recevoir des armes à Khartoum ou Port-Soudan, mais pas de les transférer directement au Darfour sans l'accord préalable du Comité des sanctions des Nations unies. L'UE a également imposé un embargo au Soudan en 1994. Celui-ci interdit aux États membres de fournir des armes, des munitions et des équipements militaires à quelque entité soudanaise que ce soit. Dans le cadre d'une position commune adoptée le 9 janvier 2004, le Conseil de l'Union européenne a étendu cet embargo à toutes les formes d'assistance liées aux activités ou équipements militaires couverts par l'interdiction, telles que l'assistance technique, l'aide financière, le courtage ou le transport.

Comme l'embargo sur les armes du Conseil de sécurité se limite au Darfour et qu'il est peu respecté, Amnesty International a demandé à tous les États de suspendre les transferts d'armes au gouvernement du Soudan, et au Conseil de sécurité d'étendre cet embargo à l'ensemble du pays. Ces mesures visent à éviter de futures graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire.

technologie – à l'entreprise soudanaise GIAD, pour que celle-ci les assemble sous licence. En 2004, Renault Trucks Défense a commercialisé ces camions sous le libellé « véhicules civils militarisables ».

Par ailleurs, depuis sa fondation en 1997, le complexe industriel GIAD est lié à la Military Industry Corporation du Soudan qui possède 25 % des actions de GIAD. En 2007, le ministère des Finances des États-Unis a pris des sanctions contre GIAD au motif qu'elle « aliment[ait] le conflit dans la région du Darfour ».

Renault n'avait pas besoin de solliciter d'autorisations à l'exportation, car selon le ministère français des Affaires étrangères, ce type de camion ne figure ni sur la liste de l'Union européenne (UE) relative aux équipements militaires, ni sur celle relative aux biens à double usage.

Renault Trucks a déclaré que ces camions étaient des véhicules civils et qu'elle avait stipulé qu'ils devaient être utilisés exclusivement comme tels. Cette déclaration ne correspond ni au libellé « véhicules civils militarisables » utilisé

par Renault Trucks en 2004 pour commercialiser ses camions, ni à leur usage final, puisqu'ils étaient utilisés par un groupe armé au Darfour.

Renault Trucks a affirmé qu'elle avait « rétabli ses relations commerciales avec GIAD et AEW en 2010, les conditions des contrats expirés se renouvelant par accord tacite ».

Des véhicules légers de reconnaissance et d'appui (VLRA), un autre type de véhicule fabriqué par Renault, ont semble-t-il été photographiés en décembre 2007 au Soudan lors d'un défilé militaire officiel. Entre le 25 mai 2005 et le 21 mai 2007, ACMAT, filiale de Renault Trucks et fabricant français de « véhicules tout terrain », aurait exporté 155 VLRA au Soudan. Renault Trucks a affirmé que ce transfert respectait « la législation en vigueur et qu'il avait au préalable été officiellement autorisé par les autorités françaises ».

En novembre 2012, Amnesty International a écrit à Renault Trucks pour obtenir des éclaircissements sur l'autorisation de transférer des midlums et des VLRA au Soudan délivrée par les autorités françaises.

*Ci-dessous et à droite : Une image tirée du documentaire britannique diffusé dans l'émission *Unreported World* en 2008 montre un midlum assemblé par la GIAD Automotive Industry Company. Le logo de la GIAD est visible sur la portière du véhicule.*

*Page opposée : Un homme récupère des meubles dans sa maison détruite par un bombardement des forces gouvernementales sur la ville de Maraath al Numan (nord-ouest de la Syrie), novembre 2012.*



Dans sa réponse, Renault Trucks a réitéré les explications qu'elle avait données à l'IPIS, à savoir que « les camions ne sont pas des armes et que les clients ne doivent ni les modifier ni les adapter pour en faire un usage militaire ». Dans une lettre datée du 20 décembre 2012, le Secrétariat général français de la défense et de la sécurité nationale a indiqué à Amnesty International que depuis 2005, la France n'avait délivré aucune autorisation pour l'exportation d'équipements militaires à destination du Soudan.

Considérant, d'une part, la situation désastreuse des droits humains au Darfour et dans d'autres régions du Soudan et, d'autre part, l'embargo de l'UE sur les armes à destination de toutes les régions du Soudan, Amnesty International estime qu'il incombe au gouvernement français de veiller à ce que ces types de véhicules, du fait de l'usage militaire qui peut en être fait, soient ajoutés à la liste des équipements militaires dont l'exportation doit être contrôlée, de manière à ce que leur exportation soit correctement réglementée.

Pendant la conférence des Nations unies en juillet 2012, de nombreux États se sont

déclarés en faveur d'un TCA incluant explicitement les transferts de technologie et de tous types de véhicules militaires, ainsi que de leurs pièces et composants. L'exemple ci-dessus montre à quel point il est important de contrôler rigoureusement les transferts internationaux de pièces, composants et matériels connexes et de technologies susceptibles d'être assemblés et déployés à des fins militaires.

## ARMES RUSSES FOURNIES À LA SYRIE

Au classement par valeur des exportations d'armes, la Fédération de Russie se place au second rang mondial. Elle exerce une forte influence sur les négociations concernant le TCA et elle a été le seul grand exportateur d'armes à s'abstenir lors du vote de l'Assemblée générale des Nations unies, le 6 novembre 2012, sur la poursuite des négociations sur le TCA.

Amnesty International a relevé que, dans un certain nombre de cas, la Russie avait fourni des armes à des pays où celles-ci risquaient d'être utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international relatif

aux droits humains ou du droit international humanitaire. Elle a notamment livré des fusils d'assaut de type AK à la Libye sous le gouvernement Kadhafi et des hélicoptères de combat Mi-24 au Soudan tout en sachant que l'armée de l'air soudanaise avait déjà utilisé ce type d'hélicoptères pour mener des attaques aériennes contre des objectifs militaires et civils au Darfour.

## ARMES À DESTINATION DE LA SYRIE

La Russie a-t-elle livré des armes à la Syrie pendant le conflit actuel ? De nombreuses hypothèses sont avancées. Avant 2011, la Russie était apparemment le principal fournisseur d'armes de la Syrie, vers laquelle elle exportait 10 % de ses armes, s'inscrivant en cela dans la lignée de l'Union soviétique 20 ans plus tôt. Depuis le début du conflit, la Russie s'est opposée, à l'instar de la Chine, aux tentatives faites par d'autres États membres des Nations unies pour soumettre la Syrie à un embargo sur les armes et à des sanctions, et pour saisir la Cour pénale internationale (CPI). Le gouvernement russe a peu réagi publiquement pour lever le doute sur la poursuite des livraisons d'armes à la Syrie



pendant le conflit et il a semble-t-il essayé, au mois de juin 2012, de lui livrer de vieux hélicoptères de combat modernisés, soit juste avant les bombardements aériens de juillet 2012 menés par les forces gouvernementales syriennes.

Ce conflit interne, qui s'étend maintenant à la majeure partie du pays, a fait des milliers de blessés et de morts et contraint des centaines de milliers de civils à se déplacer à l'intérieur du pays ou à se réfugier à l'étranger. Les frappes aériennes aveugles, les attaques au mortier, les bombardements, les exécutions extrajudiciaires, les exécutions sommaires, les menaces, les enlèvements et les prises d'otages sont devenues monnaie courante. Au 11 janvier 2013, Amnesty International disposait des noms d'au moins 33 000 personnes décédées depuis le début des troubles en mars 2011.

La Syrie utilise principalement des avions et des hélicoptères de combats de l'époque soviétique, livrés pour la plupart, il y a plus de 20 ans. Toutefois certains semblent avoir été modernisés. Par ailleurs, selon le Registre des armes classiques des Nations unies, en 2008 le Bélarus a exporté en Syrie

33 avions de combat MiG-23 originaires de Russie. Lorsqu'un pays tiers décide de réexporter des armements russes, il doit en demander l'autorisation à Moscou. Par ailleurs, en 2006, la Russie a signé un accord avec la Syrie « pour la vérification de la bonne utilisation de certains types de matériel militaire ».

Dans ce conflit, l'armée syrienne utilise toute sorte d'avions lors des attaques et des bombardements aériens, et lorsqu'on examine certaines séquences de films en ligne, on voit des avions de combat Mig-21, Mig-23 et Su-24, des hélicoptères cargo Mi-8/17 et des hélicoptères de combat Mi-24 et Mi-25. Les bombardements aériens aveugles de l'armée syrienne tuent, blessent gravement et terrorisent des civils dans tout le pays. Ces attaques, qui ne font pas la distinction entre les civils et les cibles militaires, constituent des crimes de guerre. En septembre 2012, Amnesty International a constaté de visu que des bombardements aériens au mortier ou à l'artillerie avaient lieu quotidiennement sur les villes et les villages de toute la région de Jabal Al Zawiya et sur diverses zones dans les environs d'Idlib et au nord de Hama. Amnesty International a vu,

dans les zones bombardées où elle s'est rendue, des débris de bombes et d'obus n'ayant pas explosé, notamment : des bombes à fragmentation non guidées hautement explosives de type OFAB-100-120 livrées pendant l'ère soviétique, et divers types de bombes non guidées remplies de barres de métal destinées à produire un impact maximal n'ayant pu être identifiés ; des bombes à sous-munitions RBK-250 contenant des sous-munitions incendiaires de type ZAB-2.5 ; des roquettes S5 ; des obus d'artillerie de 122 mm et des mortiers de 120 mm. L'emploi de munitions et d'armes de combat aussi imprécises contre des zones d'habitation s'est traduit par une très forte hausse du nombre de victimes civiles et a contraint de nombreux civils à fuir.

En 2007 et 2008, la Syrie aurait signé avec la Russie des contrats de révision, de réparation et de modernisation d'un certain nombre d'avions et d'hélicoptères de combat, notamment des hélicoptères d'attaque de type Mi-25. En juin 2012, la Russie a semble-t-il tenté d'expédier en Syrie trois de ces hélicoptères révisés. Le *MV Alaed*, à bord duquel les hélicoptères avaient été embarqués, a quitté le port russe de

**À droite** : Char T-72M1, de fabrication ukrainienne. Ce modèle est celui qui a été le plus utilisé pendant la bataille de Mayom (Soudan du Sud), janvier 2012. Ces chars et diverses armes ont été transférés clandestinement grâce à des sociétés-écran enregistrées au Royaume-Uni.

**À l'extrême droite** : Atong Aken, âgée de neuf ans, pleure et s'agrippe à une valise dans le camp improvisé pour personne déplacées de Maya Abun (sud du Soudan). Atong et sa mère ont été séparées lorsque des dizaines de milliers de personnes ont fui la ville frontalière d'Abye pendant une offensive, en mai 2011.



Baltiisk, situé sur la Baltique, le 11 juin 2012, mais il aurait été contraint de rebrousser chemin alors qu'il se trouvait dans la mer du Nord. Certaines sources ont indiqué, en novembre 2012, que ces hélicoptères seraient finalement envoyés en Syrie par la voie aérienne, mais on ne sait pas s'ils y sont véritablement arrivés. Selon un article paru dans *ProPublica*, les autorités irakiennes ont déclaré qu'elles n'avaient pas autorisé ces hélicoptères à survoler leur territoire. Que ces hélicoptères de combat modernisés aient ou non été livrés, il semble que la Russie ait essayé d'armer les forces gouvernementales de Bachar el Assad malgré l'utilisation probable de ces appareils pour commettre des crimes de guerre.

Par ailleurs, la Syrie utilise principalement des systèmes de défense anti-aériens d'origine russe. Or, il semble qu'elle ait conclu des contrats d'achat ou de modernisation de ses missiles destinés à la défense de son espace aérien et de ses côtes, et que ces équipements aient continué à être livrés en 2011 et 2012. Par exemple, les quatre premiers lots de missiles modernisés, des missiles de défense de l'espace aérien de moyenne portée S-125-2M Pechora-2M (SA-3B Mod) auraient été expédiés en Syrie en 2011, et quatre autres l'auraient été à bord de l'*Alaed* en juin 2012.

Le gouvernement russe a continué à publier des déclarations pour le moins ambiguës sur ses contrats d'armement avec la Syrie et sur les armes qu'il fournit à ce pays. Il soutient qu'il a cessé de lui livrer des armes, mais il ne

dément pas les affirmations selon lesquelles la Russie enverrait en Syrie des armes et divers équipements militaires dans le cadre de contrats plus anciens. Néanmoins, le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Mikhaïl Bogdanov, aurait déclaré que lorsqu'elle « prend des décisions concernant la livraison de certaines armes, la Russie tient toujours compte de ses obligations internationales dans ce domaine – et les respecte – ainsi que de la situation dans le pays destinataire et, de manière générale, dans la région. Nous n'effectuons pas de livraisons lorsque nous avons des raisons de penser qu'elles pourraient avoir un effet déstabilisateur. »

Amnesty International exhorte la Russie à faire cesser les interrogations sur ses livraisons d'armes à l'armée syrienne en suspendant immédiatement toutes ses ventes et livraisons d'armes à la Syrie, y compris ses ventes et livraisons de matériel modernisé, et à prendre position en faveur d'un embargo complet des Nations unies sur les armes destinées au gouvernement de ce pays.

Pour résoudre des crises, il est nécessaire de décréter des embargos sur les armes lorsque des armes, des munitions et des équipements connexes sont utilisés pour commettre de manière systématique et répandue des violations des droits humains ou des crimes de guerre. Cependant, ces embargos sont en général imposés trop tard. Par conséquent, l'un des objectifs clés du TCA doit être la prévention de telles crises en demandant à tous les États de refuser



tout transfert international d'armes classiques lorsqu'il existe un risque réel pour que ce transfert facilite les infractions au droit international relatif aux droits humains ou au droit international humanitaire. Les États ont pour obligation de n'apporter ni aide, ni assistance à un autre État lorsqu'ils savent qu'il existe une forte probabilité pour que ce dernier utilise cette aide ou cette assistance pour commettre des crimes de guerre ou se rendre coupable de graves violations des droits humains définies comme des crimes par le droit international, telles que des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées ou des actes de torture. Cette interdiction devrait être reflétée dans le TCA.

## ROYAUME-UNI ; COURTAGES ET SOCIÉTÉS-ÉCRAN

Le 1<sup>er</sup> octobre 2008, le gouvernement britannique a renforcé son contrôle extraterritorial sur le courtage d'armes. Celui-ci inclut désormais les transferts internationaux d'armes légères et de petit calibre et prévoit des contrôles supplémentaires sur leur transport. Cependant, il est de plus en plus manifeste que des sociétés-écran





## QU'EST-CE QUI DISTINGUE LES TROIS CATÉGORIES DE MUNITIONS ?

La liste établie par le gouvernement américain concernant les munitions et le matériel connexe englobe différentes catégories d'articles de défense, de services et de technologies, notamment les fusils d'assaut, les véhicules blindés, les avions et les munitions proprement dites. Dans cette liste, les munitions sont considérées comme des équipements militaires importants qui nécessitent des contrôles particuliers à l'exportation justement parce qu'il est possible d'en faire un usage militaire. Elles sont classées en trois catégories : les munitions/pièces d'artillerie ; les missiles, roquettes, bombes et mines ; les agents toxiques, dont les gaz lacrymogènes. Le gouvernement des États-Unis considère les transferts internationaux de munitions avec autant de rigueur que ceux des autres produits inscrits sur sa liste.

Dans la version actuelle du TCA, le terme « munition » ne recouvre qu'une partie des munitions et du matériel qui leur est associé. La définition de ce terme n'est pas tout à fait la même pour tous les États mais il désigne généralement les munitions de petit calibre et les pièces d'artillerie de toutes sortes pouvant être utilisées avec n'importe quelle sorte d'arme, produit ou technologie ; les bombes, roquettes, grenades, missiles, obus d'artillerie, cartouches d'armes à feu, mines et torpilles ; les explosifs, agents toxiques et instruments de réglage d'amorces à usage militaire.

Le TCA devrait donc refléter les pratiques courantes des États et son champ d'application devrait explicitement englober tous les types de munitions et de matériel connexe.

britanniques sont utilisées par des entreprises étrangères de courtage pour faciliter des livraisons non autorisées d'armes, de munitions et de matériel connexe dans des pays où ces équipements risquent d'être utilisés pour commettre ou favoriser de graves violations des droits humains. De nombreuses sociétés-écran sont immatriculées au Royaume-Uni. Elles y ont une adresse, mais leurs propriétaires ne sont pas britanniques. Les sociétés-écran sont légales au Royaume-Uni. En général, leurs propriétaires, qui ne sont pas domiciliés au Royaume-Uni, les dirigent depuis l'étranger. Elles ne sont pas tenues de déclarer leurs bénéficiaires ni leurs propriétaires réels, qui les utilisent pour faire du courtage d'armes entre des pays tiers ou qui exercent des activités étroitement liées aux armes, comme le transport et la logistique.

### UNE SOCIÉTÉ BRITANNIQUE BOÎTE À LETTRES « ORGANISE » LE TRANSPORT DE CHARS AU SOUDAN DU SUD

Des sociétés-écran britanniques ont été mêlées à un réseau international clandestin ayant organisé l'expédition au gouvernement

du Soudan du Sud, via le Kenya, d'un grand nombre de chars T-72, de pièces d'artillerie, de lance-roquettes simples et multiples et de fusils d'assaut de fabrication ukrainienne. Les recherches d'Amnesty International montrent que la Marine Energy Trading Company Ltd (METCO), une société britannique, a affrété le *MV Radomyshl* pour le transport du premier lot d'armes. Le *MV Radomyshl*, exploité par la Ukrainian Danube Shipping Company, a quitté le port ukrainien d'Oktyabrsk le 14 septembre 2007 et est arrivé à Mombasa (Kenya) le 29 octobre 2007. L'Ace Shipping Ltd, société enregistrée sur l'Île de Man, a affrété le *Beluga Endurance* pour convoier la deuxième cargaison. Celui-ci a quitté le port d'Oktyabrsk le 12 décembre 2007 et est arrivé à Mombasa le 12 janvier 2008. La société ukrainienne Phoenix Transport Services, qui a organisé l'expédition de ces cargaisons d'armes, a déclaré à Amnesty International : « Si nous avons eu recours à l'Ace Shipping Ltd, c'est uniquement pour simplifier la comptabilité, car la législation fiscale ukrainienne est l'une des plus compliquées du monde. »

En 2011, dans la région du Haut Nil, au Soudan du Sud, des opérations

**À droite** : Des manifestants blessés reçoivent, dans un hôpital de campagne, des soins pendant les affrontements avec les forces gouvernementales à Taiz (sud du Yémen), avril 2011. L'armée et les tireurs embusqués ont ouvert le feu sur les manifestants et au moins 15 personnes ont été tuées.

**Page opposée** : Munitions utilisées, Yémen, 2012. Les États-Unis sont les premiers fournisseurs d'armes du Yémen, dont les forces de sécurité ont utilisé, en 2011, des balles réelles, des gaz lacrymogènes, des matraques et des pistolets paralysants contre des manifestants pacifiques.

insurrectionnelles et anti-insurrectionnelles opposant les forces armées sud-soudanaises (APLS) et des groupes armés d'opposition ont donné lieu à des attaques contre des camps de civils, contraignant des milliers de personnes à fuir dans d'autres régions. Dans certains cas, aucune des parties au conflit n'a fait la distinction entre les objectifs civils et militaires, contrairement aux principes du droit international humanitaire. Les chars de combat de l'APLS ont été utilisés pour bombarder des groupes d'opposition armés dans des zones occupées par des civils, sans que des précautions aient été prises pour éviter que les civils ne soient tués ou blessés.

Le 24 janvier 2012, Amnesty International a vu à Mayom, une ville de l'État d'Unité, trois chars de combat T-72M1 de fabrication ukrainienne. Ces chars sont totalement inadaptés au combat urbain. Ils ont pourtant été utilisés pour tirer des obus de chars explosifs indistinctement sur des objectifs militaires et civils situés dans des zones habitées par des civils. Il ressort des recherches menées par Amnesty International et de l'Annuaire sur les armes légères que 75 de ces chars ont été livrés en 2007 et 2008 par l'Ukraine, via le Kenya. Répartis en trois cargaisons, ils étaient destinés au gouvernement du Soudan du Sud. Les cargaisons comportaient également un volume important de pièces d'artillerie diverses, d'armes légères et de petit calibre. C'était la première fois que des chercheurs d'Amnesty International étaient en mesure de confirmer que ces chars étaient utilisés au Soudan du Sud.

Amnesty International ne cesse d'exhorter tous les États, y compris le Royaume-Uni, à



établir un véritable registre de tous les services de transport et de courtage fournis sous leur autorité et des permis qu'ils délivrent, et à inscrire dans le TCA l'obligation de tenir un tel registre. Le gouvernement du Royaume-Uni devrait ainsi contrôler rigoureusement les sociétés-écran, notamment leur enregistrement, les informations relatives à leurs propriétaires et leurs déclarations, ce qui permettrait aux autorités de réguler les services de courtage et de transport d'armes de ces sociétés, que leurs activités aient lieu ou non au Royaume-Uni.

## **LES ÉTATS-UNIS FOURNISSENT DES MUNITIONS AU YÉMEN**

Les États-Unis sont les plus grands exportateurs d'armes du monde. Ils fournissent d'importantes quantités de bombes, cartouches, explosifs, mortiers, missiles et gaz lacrymogènes à plus de 70 pays. Les représentants des États-Unis, entre autres, se sont opposés à ce que les munitions soient incluses dans la définition du champ d'application du traité au motif qu'il s'agit d'une question épineuse et qu'il est trop difficile d'établir des comptes rendus sur ce point, alors même que ce pays régule ses propres exportations et importations de munitions.

Tous les États membres des Nations unies participant aux négociations sur le TCA ont convenu que les transferts internes à un pays et les ventes nationales ne relèveraient pas du traité. La National Rifle Association (NRA), principal lobby pro-armes des États-Unis, s'est fermement opposée au TCA, soutenant que celui-ci limiterait la possession d'armes par des civils aux États-Unis. La NRA a fait pression sur le gouvernement américain pour l'inciter à refuser les mesures instaurant une obligation de rendre des comptes au sujet des importations de munitions destinées aux armes à feu, et à affaiblir les dispositions du traité visant à prévenir les risques de détournement.

Il n'est pas possible de suivre le parcours de toutes les munitions et de leur matériel connexe. Cependant, comme l'a affirmé un sous-secrétaire du Département d'État américain (équivalent du ministère des Affaires étrangères) le 10 juillet 2012, « nous pistons les transferts par palette ou par tonne, et non par balle, car nos transferts de balles se font généralement par centaines de milliers et même par millions ». En outre, la législation des États-Unis exige un certain degré de transparence en matière de transferts de munitions, notamment la



présentation de rapports au Congrès. Il est crucial de rendre des comptes sur les armes, les munitions et le matériel connexe fourni à d'autres pays. Or, les vérifications à l'arrivée sont un outil essentiel, car elles permettent de vérifier si les articles sont effectivement livrés à l'utilisateur final déclaré et utilisés légalement conformément aux déclarations effectuées.

### TRANSFERTS AU YÉMEN DE MUNITIONS NON STANDARD (NON FABRIQUÉES AUX ÉTATS-UNIS)

Dans le cadre des ventes militaires à l'étranger, les États-Unis fournissent à leurs alliés et aux gouvernements qui leur sont favorables divers types de munitions destinées à l'entraînement et au combat. Ils exportent également des « munitions non standard ». Celles-ci ne sont pas fabriquées sur leur territoire mais proviennent généralement des pays ayant appartenu au bloc de l'Est. Ces exportations sont autorisées dès lors qu'elles respectent les dispositions d'un certain nombre de lois et politiques, dont la Loi relative au contrôle des exportations d'armes (Arms Export Control Act) et la Loi relative à l'aide aux pays étrangers (Foreign Assistance Act), à l'exception des cas où le Département d'État américain considère que le

gouvernement du pays concerné commet « des violations graves et massives des droits humains internationalement reconnus ». Les exportations de munitions non standard effectuées par un autre pays ne sont pas soumises aux procédures d'obtention de permis américaines. L'autorisation d'exporter des munitions non standard dans un autre pays est délivrée par le pays où celles-ci sont achetées. Ces munitions ne sont pas enregistrées par les douanes américaines comme des importations ou des exportations parce qu'elles ne transitent pas par les États-Unis. Elles ne sont donc pas intégrées au système américain d'enregistrement automatisé des exportations, principal outil de transparence dont disposent les États-Unis puisqu'il enregistre toutes les exportations du pays, y compris les ventes militaires effectuées directement de gouvernement à gouvernement. Amnesty International et d'autres organismes, dont le service du gouvernement américain chargé de l'obligation de rendre des comptes, ont évoqué le manque de transparence de ces types de transferts à partir de pays tiers.

Le 13 septembre 2012, le ministère américain de la Défense a attribué à la compagnie américaine Alliant Techsystems Inc. un contrat pour la livraison de munitions et de matériel non standard à « des organisations internationales et gouvernements étrangers éligibles pour des transferts d'équipements militaires de défense ». Ce contrat pourrait atteindre un montant maximal de 236 millions de dollars (173 millions d'euros). Au nombre des destinataires figureront la police et l'armée nationales afghanes, ainsi que l'Irak, les

Philippines, le Yémen, l'Ouganda et des pays dont le nom n'a pas été révélé. Amnesty International a exprimé ses préoccupations, car ces armes, munitions et équipements connexes risquent, dans ces pays, d'être utilisés pour commettre des violations des droits humains.

Dans le contrat concernant le Yémen figurent un million de balles pour fusils de précision, 25 000 roquettes à fragmentation hautement explosives OG-7V de 40 mm pour lance-grenades et 12 500 obus de mortiers de 82 mm. Les États-Unis sont désormais les principaux fournisseurs d'équipements militaires du Yémen. En 2011, ils ont livré au gouvernement de ce pays des armes pour un montant de 4,8 millions de dollars (3,5 millions d'euros) dans le cadre des ventes d'armes à l'étranger. Cette même année, les forces de sécurité du Yémen ont utilisé contre des manifestants pacifiques des balles réelles, des gaz lacrymogènes, des matraques et des pistolets paralysants. L'un des plus graves incidents s'est produit le 18 mars : des dizaines de personnes sont mortes et plus de 200 ont été blessées lorsque des tireurs embusqués placés sur les toits et les forces de sécurité au sol ont attaqué simultanément les manifestants rassemblés près de l'université de Sanaa. Le 7 juillet 2012, au moins trois hommes ont été tués lorsque les forces de la Sécurité centrale et des tireurs embusqués ont ouvert le feu sur une manifestation pacifique qui se déroulait dans la ville portuaire d'Aden. Un quatrième homme est décédé plus tard des suites de ses blessures, et près de 18 personnes auraient été blessées.



À Abyan, les forces gouvernementales yéménites ont recouru à l'aviation et à l'artillerie pour attaquer des quartiers d'habitation et tenter de reprendre le contrôle de zones aux mains d'Ansar al Sharia, groupe armé affilié à Al Qaïda et actif dans la péninsule arabe. Ces opérations ont fait des centaines de morts parmi les civils, y compris des enfants, et encore plus de blessés. Ansar al Sharia a également commis des atteintes aux droits humains. Ce groupe a notamment impitoyablement exposé des civils au danger en stockant des munitions et des explosifs dans des zones résidentielles très peuplées ; il s'est posté aux abords de maisons habitées pour lancer des attaques ; il a arrêté, détenu et maltraité des civils ; il a restreint l'accès aux services médicaux ; il a amplement recouru aux mines et aux objets piégés.

Amnesty International a demandé au gouvernement des États-Unis de suspendre tous les transferts d'armes à destination du Yémen, dès lors que ces armes risquent d'être utilisées pour commettre ou favoriser de graves violations du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire. Par ailleurs, pour empêcher d'autres États d'autoriser ces transferts d'armes, le gouvernement américain devrait soutenir l'inclusion dans le TCA de dispositions fermes, notamment de critères stricts en matière de droits humains et de droit international humanitaire, afin que le traité réglemente les transferts de toutes les munitions et équipements connexes. Il faudrait également que le TCA comporte des mesures efficaces afin que les États ne puissent plus détourner des munitions.

■ Amnesty International souhaiterait exprimer sa gratitude à l'International Peace Information Service vzw et à la Omega Research Foundation pour leur contribution aux travaux de recherche ayant permis la rédaction de ce document.

## CONCLUSION

Ces exemples de transferts d'armes internationaux réalisés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, et ceux réalisés par bien d'autres pays montrent pourquoi il est nécessaire d'adopter un Traité sur le commerce des armes ferme. Des normes mondiales destinées à contrôler le commerce des armes entre les pays doivent être établies sans délai afin d'épargner chaque année des centaines de milliers de vies et d'éviter la destruction des moyens de subsistance de millions de personnes.

Pour être efficace le TCA doit se doter d'une « règle d'or » obligeant tous les États parties à refuser, suspendre ou annuler une autorisation de transfert international d'armes lorsqu'il existe un risque réel qu'elles soient utilisées pour commettre ou faciliter de graves violations du droit international relatif aux droits humains ou du droit international humanitaire. Le traité devrait également comporter une clause interdisant explicitement et en toute circonstance aux États parties de fournir à un autre État une aide ou une assistance sous forme d'armes classiques lorsqu'ils savent qu'il existe une forte probabilité pour que ce dernier utilise ces armes pour commettre des crimes de guerre ou se rendre coupable de graves violations des droits humains définies comme des crimes par le droit international, telles que des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées ou des actes de torture.

Le TCA devrait également s'appliquer à tous les types d'armes, de munitions, d'équipements connexes, de pièces détachées et de technologies destinés à être utilisés par l'armée

**Ci-dessus :** Amnesty International Mexique a placé un char jaune devant l'ambassade des États-Unis à Mexico pour protester contre l'opposition des États-Unis à l'inclusion des munitions dans le champ d'application du Traité sur le commerce des armes, pendant les négociations à l'ONU en juillet 2012.

**À gauche :** À l'occasion des négociations de l'ONU relatives au Traité sur le commerce des armes en juillet 2012, Amnesty International a installé des pierres tombales en plein cœur de New-York pour sensibiliser les gens aux conséquences du manque de réglementation dans le domaine du commerce des armes.

**En couverture :** Un homme s'agite, impuissant, devant des maisons détruites pendant une frappe aérienne des forces syriennes sur Azaz, à 47 km au nord d'Alep, août 2012.

© REUTERS/Goran Tomasevic

ou au cours d'opérations de maintien de l'ordre et de sécurité intérieure. La notion de transfert devrait englober non seulement le commerce international mais aussi les dons. Les services financiers, de courtage et de transport associés aux transferts internationaux d'armes doivent être réglementés. Des rapports annuels devraient fournir des informations couvrant tous les transferts et activités et être tenus à la disposition du public. Aucune dérogation ne devrait être autorisée. Ces règles solides permettraient d'épargner de nombreuses vies et de protéger les moyens de subsistance contre des transferts d'armes irresponsables.

Le TCA n'est pas la panacée mais son adoption est essentielle si l'on veut rendre le monde plus sûr pour des milliards de personnes.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Index : ACT 30/001/2013  
French

Mars 2013

Amnesty International  
International Secretariat  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW  
Royaume-Uni

[amnesty.org](http://amnesty.org)